



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

**Absents excusés :**

LE MONTCEL HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2024  
Exécutoire le : 26 DEC. 2024  
Publiée / Notifiée le : 26 DEC. 2024  
Visée le : 10 DEC. 2024

*HABITAT*  
**Action 1 du Programme Local de l'Habitat**  
**Attribution des aides à la construction pour les logements en accession sociale**  
**Opération le Rêve d'Adèle à Grésy-sur-Aix**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'appliquer les délibérations en date du 25 février 2020, du 22 février 2022 et du 20 juin 2023 précisant les modalités de versement de l'aide à la construction pour les logements sociaux.

Pour faciliter la production de logements en accession sociale, et afin d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH) soit 110 logements, Grand lac a décidé de verser une aide à l'équilibre à hauteur de :

- 2 000 € / Bail Réel Solidaire (BRS)

Le bailleur la Savoissienne Habitat a sollicité Grand Lac pour le financement de l'opération « Le Rêve d'Adèle » a Grésy-sur-Aix (réalisation de 14 logements en accession sociale (BRS), soit une aide de 28 000 €).

L'aide sera versée à la commune de Grésy-sur-Aix en deux parties :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service ou d'un acte notarial pour une opération en VEFA,
- 50% à la fin des travaux sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement, opérations 154-16AP.

Ce dossier est géré selon le mode AP/CP031 voté par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 (montant total de 220 000 € sur 6 ans et un montant de 100 000 € de dépenses programmées pour 2024).

Une fois l'aide attribuée, il restera un crédit de 137 000 € (soit 64 000 € pour 2024).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de l'aide à la commune de Grésy-sur-Aix pour un montant total de 28 000 €

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 décembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Action 1 du Programme Local de l'Habitat - Attribution des aides à la construction pour les logements en accession sociale- Opération le Rêve d'Adèle à Grésy-sur-Aix -

---

Date de transmission de l'acte : 10/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2024

---

Numéro de l'acte : d5238 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241203-d5238-DE

---

Date de décision : 03/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement